



-20% de déchets ménagers

Création du comité départemental
de coordination des actions de prévention

Dossier de presse

25 octobre 2017

calitom
service public des déchets

et ses adhérents



Contact presse : Alexa BADIN – 05 45 65 22 52 – abadin@calitom.com



Sommaire

Déchets et climat, un impact global	p 3
Les choix du débat public : baisser les déchets de 20%.....	p 4
La réduction des déchets : ce que dit la loi.....	p 5
Des tonnages de déchets à réduire.....	p 6
Le détail des objectifs à atteindre.....	p 7
Calitom : pilote du traitement et de la prévention	p 8
Construire et développer les initiatives ensemble	p 9
Au sein du comité départemental	p 10
Calendrier et déploiement.....	p 11
CALITOM, service public des déchets.....	p 12

La Charente vient de se doter d'un comité départemental de coordination des actions de prévention des déchets présidé par M. Jacky Bonnet (1^{er} adjoint de La Couronne).

Au cours des prochains mois, collectivités et acteurs vont co-construire le programme qui permettra de réduire nos déchets de 20% à l'horizon 2025. Il est nécessaire de définir une politique commune pour le département engageant l'ensemble des charentais.

Ce comité servira également de guichet unique aux initiatives locales et pilotera grâce à ses fonds des actions fortes et généralisées sur l'ensemble du territoire.

Cette structure s'inscrit dans la continuité des conclusions du Débat Public Déchets Charente.



Déchets et climat, un impact global

Depuis les années 1950 et l'avènement de la société de consommation, la quantité de déchets produits par les ménages n'a eu de cesse d'augmenter.

Notre mode de vie, les déchets que nous produisons, les moyens que nous devons mettre en œuvre pour les collecter et assurer leur traitement, toutes ces actions ont un impact non négligeable sur la production de gaz à effet de serre et donc sur les changements climatiques en cours.

Nos camions de collecte brûlent tous les jours du carburant et produisent du CO₂, tout comme l'incinération des déchets, quant à l'enfouissement c'est une technique qui peut être source de production de méthane, gaz présentant un impact sur l'effet de serre 25 fois plus important que le CO₂...

On estime que la seule gestion de nos déchets est responsable d'environ 3% de nos émissions... Cela ne tient bien sûr pas compte de l'extraction des matières premières, de leur transformation, de la fabrication des produits que nous utilisons tous avant qu'ils ne deviennent, plus ou moins rapidement, des déchets.

Le recyclage, même s'il permet de ralentir l'impact global, ne peut être considéré comme une solution suffisante car il n'est jamais parfait et produit lui aussi des déchets. Nous devons aujourd'hui interroger nos comportements individuels et collectifs pour favoriser un mode de vie qui soit plus vertueux, plus durable, moins consommateur de ressources et moins producteur de déchets.

C'est tout le sens du comité départemental de prévention des déchets que les élus et les acteurs locaux charentais mettent aujourd'hui en place afin de co-construire un programme d'actions ambitieux pour notre département.



Les choix du débat public : faire baisser les déchets de 20%

18 mois d'échanges collectivités/acteurs/citoyens

En juin dernier, s'est achevée une réflexion de 18 mois engagée par Calitom et Grand Angoulême (qui était jusqu'au 31 mai 2017 compétent en matière de traitement des déchets avant de déléguer cette compétence à Calitom) avec les acteurs locaux du département des déchets et une cinquantaine de citoyens volontaires.

Etaient associés : les Chambres des métiers, de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture de la Charente, UFC Que Choisir, UDAF, CLCV, le Conseil de Développement d'Angoulême, Charente Nature, association du Mas, association Stop-Nuisances, association St-Michel Environnement, AIRE, ADEVAC, Alpe 16, AIDERCET, ADEM, association de l'Antenne Nature Loisirs & Patrimoine, les Fédérations de pêche et des chasseurs de Charente, les Jardiniers Charentais, Cyclofficine...

Trouver une réponse à la question des déchets résiduels

L'objectif était de répondre à la question :

*« Comment assurer la prise en charge des déchets charentais dans les années à venir ?
Notamment les non-recyclables et non-valorisables. »*

Les décisions prises : la fin de l'incinération et la prévention

Les échanges des acteurs et citoyens ont fait émerger le souhait de :

- Fermer l'usine d'incinération de La Couronne ;
- Lancer un programme fort et efficace de prévention « l'Ultra-Prévention » ;
- Eviter la création d'une nouvelle unité de traitement sur le département.



La réduction des déchets : ce que dit la loi

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est très précise quant aux objectifs que collectivités et usagers doivent atteindre à l'horizon 2020/2025.

Le tri et le compostage

Les déchets ménagers devront avoir trouvé des solutions de réduction permettant de diminuer la production par habitant de 10% par rapport à 2010. Ceci correspond en Charente à une baisse de 60kg/habitant/an.

- La loi de transition énergétique exige que l'ensemble du territoire français passe à **l'extension des consignes de tri** des emballages en plastique, ce qui est chose faite en Charente depuis 2016.
- **Les biodéchets** (restes de repas et épiluchures) ne devront plus être collectés en mélange avec les ordures ménagères dans les sacs noirs mais valorisés donc principalement compostés.
- **Moins de déchets enfouis** : les tonnages de déchets résiduels déposés dans les installations de stockage devront être réduits de 30% en 2020, puis de 50% en 2025 (par rapport à 2010).

Le poids de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dans les décisions

Chaque tonne enfouie en centre de stockage fait l'objet d'une taxe versée à l'Etat.

Actuellement, cette taxe est pour Calitom de 23 € la tonne (un prix minoré grâce à la valorisation du biogaz effectuée sur le site de Ste-Sévère) soit 1 million € versés chaque année par les administrés. Il est prévu qu'elle augmente progressivement jusqu'à 31 €/t en 2025.

Des projets de révision de la trajectoire d'augmentation de cette taxe sont à l'étude pour la porter à 48€/t en 2025.



Des tonnages de déchets à réduire

211 000 tonnes de déchets produites chaque année par les ménages dont

- 73 000 tonnes d'ordures ménagères ;
- 20 900 tonnes de sacs jaunes ;
- 26 800 tonnes de tout-venant et bois apportées en déchèterie.

- 20% d'ordures ménagères d'ici 2025 : un choix ambitieux mais possible

La loi de transition énergétique a fortement guidé les échanges du Débat Public.

Elle implique pour la collectivité de développer des solutions adaptées et nécessite pour les habitants une forte prise de conscience de la nécessité de changer nos habitudes de vie.

Les choix charentais ont été volontairement plus ambitieux que la loi de transition énergétique avec la recherche d'une baisse des sacs noirs de 20% d'ici 2025 afin d'éviter le recours à une nouvelle unité de traitement.

D'autres collectivités y sont parvenues

Atteindre cet objectif est possible. Plusieurs collectivités en ont témoigné lors du Débat Public, notamment le Sybert de Besançon qui a obtenu grâce à son programme une baisse de **67 kg/hab/an en l'espace de 7 ans**.



Le détail des objectifs à atteindre

Les sacs jaunes : trier 2 300 tonnes de plus

Les nouvelles consignes de tri ont fait progresser le tri de 6kg/habitant/an. Ce cap doit être maintenu. Pour gagner encore, le déploiement d'un service de tri couvrant tous les charentais, quel que soit leur habitat est indispensable.

La qualité doit, elle, viser un taux d'erreur maximum de 10%.

Les ordures ménagères : réduire de 15 000 tonnes

Au vu des résultats 2016, les nouvelles consignes de tri permettent d'escompter une baisse du poids des sacs noirs de 6kg/habitant/an.

L'analyse du contenu des sacs noirs montre par ailleurs un gisement de biodéchets (épluchures et restes de repas...) de 30kg/habitant/an en milieu rural et de 45kg/habitant/an en milieu urbain qui pourrait être extrait des ordures ménagères.

La pratique du compostage doit donc être accentuée.

En déchèterie : 14 000 tonnes à valoriser

Les tonnages de tout-venant doivent être réduits. Pour cela, la collectivité a à travailler avec l'éco-organisme en charge de la filière meuble afin de généraliser la séparation des meubles sur l'ensemble des 37 sites charentais et rester en veille afin de développer toutes nouvelles filières de valorisation qui émergeraient au cours des prochains mois ou années.

La diminution des végétaux apportés en déchèterie doit aussi être recherchée.

La tarification incitative, la réduction des fréquences de collecte et le contrôle du geste de tri ont aussi été évoqués à plusieurs reprises comme des leviers complémentaires d'action de la politique de prévention.



Calitom : pilote du traitement et de la prévention

L'adhésion de Grand Angoulême à Calitom

En juin dernier, Grand Angoulême a confié sa compétence traitement à Calitom. Emballages, papiers, ordures ménagères, ensemble des filières de déchèterie sont maintenant traités par Calitom.

Grand Angoulême a conservé sa collecte des déchets.

Calitom possède désormais une vocation départementale en matière de traitement des déchets. De ce fait, l'exploitation de l'incinérateur de La Couronne lui a été transférée ainsi que la coordination des actions de prévention.

Calitom approuve les propositions du Débat Public

Les recommandations faites par les participants du Débat Public ont été entérinées à l'unanimité par les élus du comité syndical de Calitom le 27 juin dernier.

- L'incinérateur sera fermé en décembre 2018 ;
- Un comité départemental de coordination de la prévention est organisé afin de définir une politique départementale de prévention et de réduction des déchets permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Calitom territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Depuis plus de 10 ans, les collectivités charentaises sont engagées dans des programmes de prévention et de réduction des déchets.

Cette volonté d'agir au quotidien pour le développement durable s'est matérialisée pour Calitom en 2015 par sa labellisation **Zéro Déchet Zéro Gaspillage** (label du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable). Grand Angoulême est pour sa part inscrit dans une démarche Territoire à Energies POSitives.



Construire et développer les initiatives ensemble

Avec les acteurs locaux

La sensibilisation des habitants à l'éco-consommation doit être intensifiée par des actions concrètes d'accompagnement facilitant l'adoption d'un mode de vie plus responsable.

Pour ce faire, un programme d'actions efficace et cohérent doit être défini à l'échelle du département. Les élus ont décidé d'organiser cette politique via un comité départemental de coordination des actions de prévention réunissant des représentants de toutes les collectivités et l'ensemble des acteurs du département.

Mobilisation maximale du territoire

Le comité départemental a pour objectif de définir une politique commune pour l'ensemble du territoire.

Il sera également un guichet unique pour des initiatives locales. Grâce à ses moyens financiers propres, Calitom pourra soutenir les projets des associations, collectivités locales et professionnels visant les mêmes objectifs de réduction des déchets.

Les pistes de réflexion

Les actions de prévention et de réduction des déchets passent par le développement du tri des emballages, papiers et verre mais aussi des biodéchets (compostage, poules...). Elles vont aussi beaucoup plus loin, puisqu'elles regroupent toutes les mesures situées avant même la prise en charge des déchets par la collectivité.

- éviter la production de déchets : eau du robinet, stop pub, achats... ;
- agir sur l'acte d'achat lui-même ;
- réduire le gaspillage alimentaire ;
- promouvoir les alternatives aux produits jetables (couches lavables...);
- faciliter le réemploi et la réparation des objets (électriques et électroniques...)...



Au sein du comité départemental de coordination et de prévention des déchets

Lors de la première réunion du comité départemental, **M. Jacky BONNET** (1er adjoint de la commune de La Couronne) en a été élu président.

Les élus du comité

Collectivités	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CDC du Rouillacais	Robert LESAGE	Philippe TURQAT
CDC Val de Charente	Chantal BLARY	Bernard PICHON
CDC Lavalette Tude et Drone	Jean-Jacques PUYDOYEUX	Jean-Luc BENEULT
CDC 4B	Bernard MAUGET	Patrick JOLLY
CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord	Patrick BORIE	Rémy MERLE
CDC Coeur de Charente	Michel LOTTE	Jean-Jacques CRINE
CDC Charente Limousine	Guy CADET Jean-Michel DUFAUD	Michel FOURNIER Jean-Jacques CATRAIN
CA Grand Cognac	Pascale BELLE Philippe GESSE Nathalie LACROIX	Hélène TOURNADRE Dominique SOUCHAUD Jean-François HEROUARD
CA Grand Angoulême	Jacky BONNET Jean-Claude BRIGAUD Francis CAILLAUD Joël HERIGAULT Gilles MOUSSION	Jean REVEREAULT Martine FRANCOIS- ROUGIER Mickaël LAVILLE Floriane CHARLES Francis LAURENT



Calendrier et déploiement

La première réunion du comité départemental s'est tenue le 17 octobre dernier.

Un an de travail

Le comité départemental s'est donné un an afin d'établir son schéma de prévention.

Pour être opérationnel au plus tôt, le comité départemental se réunira 2 fois par mois jusqu'en octobre 2018.

A cette date, la Charente disposera d'un programme précis qui sera la feuille de route des collectivités et acteurs en matière de prévention. Déploiement à compter du 1^{er} janvier 2019.

A partir de 2019 : une démarche d'amélioration continue

En garant de la politique de prévention, le comité départemental aura également la mission de veiller collégialement à l'application des prescriptions :

- Contrôle de la mise en œuvre des actions définies ;
- Evaluation de leurs intérêts, impacts et résultats ;
- Ajustement si nécessaire des actions.



CALITOM, service public des déchets

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers du département.

Territoire collecte : 327 communes adhérentes, soit 183 844 habitants (hors Ville de Cognac, CDC du Rouillacais et GrandAngoulême).

Territoire traitement : 383 communes adhérentes, soit 353 853 habitants (tout le département)

Président : Michel COQ

Budget 2017 de la collectivité :

. 38,2 millions € de fonctionnement

. 15,9 millions € d'investissement

Calitom a en charge : 1 unité d'incinération des ordures ménagères à La Couronne, 1 unité de pré-traitement mécano-biologique des ordures ménagères à Ste-Sévère, 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère, 7 centres de stockage fermés, 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac, 28 déchèteries, 1 plateforme de compostage, 4 quais de transfert et 1 recyclerie (www.laboutiquecalitom.com).

Parallèlement à ces missions, Calitom coordonne le programme de prévention et de réduction des déchets de la Charente.

Plus d'infos sur www.calitom.com